



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 4 octobre 2018 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de
Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE18-186

MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est résolu de confier à la Commission de l'environnement le mandat de proposer des modifications au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en réponse à la crise actuelle qui touche la collecte sélective des matières recyclables, selon les termes énoncés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Certifié conforme

Secrétaire



Communauté métropolitaine
de Montréal

MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR) 2015-2020

MANDAT

Proposer des modifications au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en réponse à la crise actuelle qui touche la collecte sélective des matières recyclables.

MODALITÉS

La Commission de l'environnement proposera des modifications au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 afin d'y inclure des propositions susceptibles de contribuer à la modernisation de l'industrie québécoise du recyclage tout visant à assurer sa viabilité économique et environnementale. Des mesures s'adressant également aux municipalités seront également proposées afin de permettre l'atteinte des objectifs de récupération et de recyclage du PMGMR.

Cette proposition de modifications au PMGMR sera soumise au comité exécutif pour recommandation au conseil quant à l'adoption d'un projet de règlement.

ÉCHÉANCIER

La Commission doit déposer au comité exécutif sa proposition de modifications au PMGMR au plus tard le 31 décembre 2018.

Identifié comme partie à la résolution numéro CE18-186 adoptée
par le comité exécutif de la Communauté le 4 octobre 2018.

Tim Seah, secrétaire la Communauté